



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale
de la Solidarité et de l'Action Sociale

Direction Générale
des Routes, de la Mobilité
et du Patrimoine

MobiPlus
Chèque Mobilité



(à remplir en caractères majuscules)

Je soussigné(e), Mme, M Prénom

Né(e) le

Adresse

Lieu-dit..... Tél :

Ville Code Postal.....

Il s'agit de votre résidence principale oui non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer logement

- dans un établissement pour personnes âgées

Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours : oui non

Je certifie sur l'honneur que :

- Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,

- Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,

Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso

Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.

Lu et approuvé, A le

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) à :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département,

Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine,

Dispositif Mobiplus,

24, rue St-Esprit,

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

Conditions Générales

Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le Département du Puy-de-Dôme (à l' exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer logement,
- Avoir 75 ans et plus,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille,

Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel.
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
 - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise avec votre premier chéquier),
 - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois dans une période de 12 mois (soit 2 chèquiers).

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil départemental du Puy de Dôme – Hôtel du Département
DGRMP – Dispositif Mobiplus
24 rue Saint-Esprit
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à le.....

Signature :

Formulaire à retourner signé (recto-verso) au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine, Dispositif Mobiplus, 24, rue St-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1